

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 DÉCEMBRE

A LA CHAMBRE

INVALIDATION MÉRY

Les débats de cette élection ont été assez mouvementés.

Les amis de M. Basly sont venus à la rescousse du rapporteur afin d'obtenir l'annulation des opérations électorales de la 2^e circonscription du 43^e arrondissement. M. Méry a été accusé d'avoir traité Basly de faux ouvrier ; il a même été insinué que l'ex-mineur-cabaretier avait profité de son mandat électoral pour obtenir une place en faveur de sa femme, une institutrice !

M. Pichon a raconté toutes ces horreurs et tout le talent oratoire et la science juridique de M. Le Senne n'ont pu sauver la tête de l'infortuné Paul Méry. Il est vrai que l'éloquence « chantante et larmoyante » de ce dernier avait horripilé la Chambre. 317 voix contre 194 ont invalidé M. Méry.

LE SERVICE DES CULTES

La précédente majorité républicaine avait rogné le plus possible le budget des cultes. Il en résultait la nécessité de combler, en fin d'exercice, le déficit par des crédits complémentaires.

M. Thévenet a bien supprimé tant et plus des traitements à de malheureux desservants, victimes des rancunes de préfets ou de députés républicains. Rien que dans l'Ardèche, une quarantaine de prêtres ont été victimes de ces basses vengeances électorales. Mais ces cinquante mille francs d'économie ministérielle ajoutés aux autres suppressions de traitements du clergé n'ont point suffi à combler le déficit du budget des cultes. Aussi M. Thévenet vient-il de déposer deux demandes de crédits, l'une de 33,000 francs pour le service, l'autre de 24,000 pour le personnel du ministère.

En sorte que, d'une part, on demande des augmentations pour le budget des cultes, et que, d'autre part, on rogne le traitement du clergé. Qui profite de ces différences ?

LA CHARRETTE DES CONDAMNÉS

L'influenza continue à faire des victimes. M. Hurard, rapporteur de l'élection Laur, garde la chambre. D'autre part, des pièces nouvelles relatives à l'élection de M. Sabouraud ayant été reçues par la commission, la Chambre a discuté l'élection de M. Naquet. M. Gauthier (de Clagny) l'a éloquemment défendue. Aura-t-il réussi à sauver sa tête ? On en doute, car M. Naquet semble faire partie de la « charrette des condamnés » !

INFORMATIONS

GOVERNEMENT A BON MARCHÉ

« La République sera un gouvernement bon marché ? » Voilà ce que, sous l'Empire, l'opposition disait à ceux de « notre bateau ».

Maintenant que c'est elle qui gouverne, sa République coûte horriblement cher, la Patrie a fait le calcul.

« Au budget de 1871, le dernier voté par le Corps législatif impérial, les traitements des

employés civils de toutes sortes étaient inscrits pour 253 millions.

» Au budget de 1890, pour 424 millions.

» Plus : 28 millions de retraites qu'il faut servir, parce qu'on a dû faire des places aux plus impatients ou aux plus recommandés. »

Le fonctionnarisme républicain est-il supérieur à l'administration ancienne ? Vous sentez-vous mieux ou plus paternellement administrés aujourd'hui ? Non, sans aucun doute. Mais il vous en coûte annuellement 200 millions de plus pour avoir le bonheur d'être en République, gouvernement à bon marché.

CHASSE PRÉSIDENTIELLE

Il y avait chasse présidentielle dimanche à Rambouillet.

Les invités du Président de la République étaient les généraux Saussier, de Gallifet, Billot, de Miribel, Thomassin et de Négrier, accompagnés du général Brugère et du colonel Lichtenstein.

On était parti de Paris à neuf heures dans un wagon-salon.

A dix heures et demie, un déjeuner a été servi au pavillon de la Faisanderie, joli bâtiment d'un aspect très pittoresque, dont la construction date de François I^{er} : puis la chasse a commencé à midi, sous la direction de l'inspecteur des forêts, M. Mersey, aidé du brigadier garde-chef.

A quatre heures, il y avait au tableau deux cent quatre-vingt-quatorze pièces : 174 faisans, 145 lapins et 5 chevreuils.

M. Rouvier, ministre des finances, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet l'organisation du monopole des allumettes.

A partir du 1^{er} janvier 1890, l'Etat devant exercer directement le monopole de la fabrication des allumettes, il offrirait à la Compagnie une compensation pour le rachat du stock d'allumettes fabriquées ; il reprendrait les établissements de la Compagnie, conserverait le personnel qu'elle emploie et donnerait aux ingénieurs des tabacs la direction du service de la fabrication des allumettes.

Dans le projet de M. Rouvier, le crédit demandé n'est pas indiqué ; il serait de dix à douze millions.

Le Président de la République a reçu dimanche M. Baret, maire de Marseille, accompagné d'un de ses adjoints, M. Mireur.

Venu à Paris pour solliciter la création, à Marseille, d'une Faculté de médecine à laquelle serait rattachée l'École de médecine navale, ils ont invité le Président de la République à aller visiter leur ville.

M. Carnot a accepté l'invitation et a promis de se rendre à Marseille au printemps prochain.

DROITS D'ENREGISTREMENT

Nous avons dit que le ministre des finances avait déposé à la Chambre un projet de loi ayant pour objet de déduire les dettes dans le calcul des droits de succession.

Ce dégrèvement doit, on le sait, faire per-

dre 25 millions au Trésor. Pour compenser cette perte, le ministre des finances propose :

1^o D'élever les droits d'enregistrement des donations entre vifs et les droits de mutation par décès en ligne collatérale et entre personnes non parentes. Ces droits seraient les suivants en principal :

Entre frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces : 7.50 0/0.

Entre grands oncles, grand'tantes, petits-neveux, petites nièces, cousins germains : 8 0/0.

Entre parents au-delà du 4^e et jusqu'au 10^e degré : 9 0/0.

Entre parents au-delà du 10^e et jusqu'au 12^e degré : 9.50 0/0.

Entre personnes non parentes : 10 0/0.

Ces droits seront sujets aux décimes ;

2^o Le ministre propose d'élever de 3 à 6 0/0 la taxe établie sur les lots payés aux créanciers et porteurs d'obligations, effets publics et tous autres titres d'emprunt ;

3^o Enfin, le ministre propose d'étendre à l'Algérie les lois et tarifs qui régissent en France la perception des droits de succession et les tarifs établis sur les mutations entre vifs à titre gracieux.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Des perquisitions ont été faites dimanche matin, au domicile de M. Foucauld de Mondion, avenue Victor-Hugo, dans le but de retrouver le général Boulanger, arrivé, disait-on, la veille à Paris.

Les faits se seraient passés ainsi :

Dimanche matin, une vingtaine d'agents de police cernaient la demeure de M. de Mondion, absent en ce moment de Paris. Vers sept heures ils escaladèrent la muraille qui entoure le jardin de la maison, puis ils pénétrèrent dans l'habitation, fouillèrent dans toutes les pièces et se retirèrent sans avoir découvert le moindre général.

Vers huit heures, une foule nombreuse stationnait autour de la maison suspecte.

Nous ne possédons pas d'autres détails sur cette étrange histoire, et l'heure avancée à laquelle elle nous parvient ne nous permet pas d'en vérifier l'exactitude absolue.

Le *Petit National*, auquel collabore M. Foucauld, raconte le même incident, et c'est M. Foucauld lui-même qui en fait le récit...

Le *XIX^e Siècle* dit que le motif de cette perquisition est tout autre.

LES « SOUS-OFFS »

M. Descaves, l'auteur du roman militaire *Les Sous-Offs*, objet de poursuites sur l'ordre du ministre de la guerre, a été interviewé par le *XIX^e Siècle*.

Voici le dialogue entre le rédacteur de ce journal et M. Descaves :

«... Ces poursuites, je les attends en toute tranquillité, tant je suis persuadé que je ne puis être condamné.

» Je ne ferai donc aucune démarche pour arrêter une action judiciaire introduite contre moi ; par exemple, je suis bien dès à présent

décidé à ne signer aucun interrogatoire et même à ne point me laisser interroger.

» Que voulez-vous ? je n'ai point recherché le scandale ; cela n'est aucunement dans mes mœurs.

» — Mais enfin, sur quoi pensez-vous que va se baser l'accusation pour vous poursuivre ?

» — Oh ! je m'en doute bien. Pour les justifier, on va me dire que j'ai indignement attaqué l'armée tout entière en démontrant que la vie du soldat dans son temps de garnison est assez comparable, hélas ! à celle des filles internées dans les maisons de joie. Et pourtant cela est exact ! Le garçon qui arrive au régiment est en quelque sorte comme isolé du reste du monde et il passe tout son temps de service sans plus rien connaître de ce qui l'entoure ; il est envahi par une sorte d'abrutissement ou d'engourdissement qui a sa source dans l'existence souvent intolérable qu'on lui fait mener.

» J'ai eu, voyez-vous, l'intention d'écrire un livre utile et je pense y avoir réussi ; voilà pourquoi je ne m'explique guère que l'on me poursuive.

» Mon livre, en effet, sera profitable à tous les jeunes soldats, aux séminaristes, aux réservistes arrivant à la caserne, car il apprendra à tous à ne plus se laisser exploiter par leurs sous-officiers, ni à ne plus se laisser maltraiter dans les chambrées.

» Bien plus, j'affirme que mon travail, en appelant l'attention des chefs sur les sous-officiers comptables, qui souvent *grattent* sur le prêt des soldats, sur les achats des légumes, etc., et cela parce qu'ils savent pouvoir le faire presque impunément, en raison même de l'absence de surveillance dont ils sont l'objet, rendra un réel service à ces dits sous-officiers, en relevant leur dignité morale qu'ils laissent compromettre trop souvent.

» Aujourd'hui, la plaie de l'armée, c'est le manque de surveillance à tous les degrés dans la caserne. Avec le temps, le mal diminuera, mais combien de progrès il reste encore à faire !

» — Selon vous, quel doit être le prétexte ayant servi de base à la demande de poursuites ?

» — De toute évidence, c'est la lettre adressée il y a quelque temps par le général Boulanger à M. Laisant, pour le féliciter d'avoir pris en main la cause de nos sous-officiers, qui aura été le point de départ de la procédure.

» Et puis je dois ajouter que, à ma surprise extrême, — de tels procédés n'étant guère de mise entre journalistes, — quelques confrères, trois exactement : MM. Lepelletier, dans l'*Echo de Paris*, de Cassagnac, dans l'*Autorité*, et des Perrières, dans le *Gaulois*, ce dernier à deux reprises, ont appelé sur ma tête la rigueur vengeresse des lois.

» Nul doute qu'ils ne soient pour une bonne part dans ma comparaison prochaine en cour d'assises.

» Au surplus, ce procès ne sera pas la seule mesure de rigueur que l'on aura prise contre moi, j'ai tout lieu de le croire. En effet, voici aujourd'hui plus d'une quinzaine, j'ai été mandé au bureau de recrutement avec mon livret militaire. On me l'a gardé et l'on n'a encore voulu me donner aucune explication à ce

sujet. Je crains fort que ce ne soit pour me casser de mon grade de sergent-major de la réserve.»

ÉTRANGER

Les amants de Venise vont prendre le deuil. On va bâtir dans l'île de la Giovecca une fabrique de tissus de jute! Et on y produira tous les ans 8,000 quintaux de jute travaillée!

Si Alfred de Musset avait vu cela, que de beaux vers de moins!

ANGLETERRE. — Le prince de Galles a été condamné à 5 shillings d'amende par le tribunal de police de la Cité pour avoir laissé son chien — un superbe bull de Sibérie — se promener sans muselière.

L'animal était accompagné du capitaine Wiggins qui le tenait en laisse; mais il paraît que ce n'était pas suffisant, et l'ex-lord mayor, sir Polidor de Keyser, qui présidait le tribunal, a dit que nul, en Angleterre, n'était censé ignorer la loi, même le prince de Galles.

ALLEMAGNE. — Le professeur Leyden, dans la leçon qu'il a faite vendredi à sa clinique, a traité de l'influenza.

A son avis, plus du tiers de la population berlinoise en est actuellement atteint.

Peut-être faut-il attribuer sa genèse à des causes semblables à celles qui font naître en Orient la fièvre dengue.

La *Klinisch Wochenschrift*, dans son dernier numéro, déclare qu'il n'est plus possible de nier l'existence à Berlin de cette épidémie.

Il est, du reste, difficile de reconnaître le véritable degré d'extension de la maladie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 décembre 1889.

Le 3 0/0 vient de détacher son coupon de 75 centimes et finit à 87.70. Le 4 1/2 0/0 toujours un peu hésitant reste à 105.52.

Le Crédit Foncier reste ferme à 1,342.50. Les capitaux de placement trouvent avantage à s'employer sur les obligations foncières et communales.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'arrête à 808.75. Les actions de la Banque Nationale du Brésil se sont négociées de 637.50 à 660.

Pas de changement sur la Société Générale à 487.50. La Banque d'Escompte monte au comptant à 527.50. Le Crédit Lyonnais fait 690; les Dépôts et Comptes courants sont à 600.

Les Fonds Portugais sont calmes. Le 3 0/0 s'inscrit à 66.25; le 4 1/2 0/0 cote 491.

L'assemblée des actionnaires du Crédit Provincial, réunie samedi dernier, a autorisé le liquidateur à faire apport de tout l'actif social à la Société précédemment formée dans le but de le recueillir, moyennant la somme de 4,500,000 francs, représentée par la remise de 900 actions au porteur de 500 francs entièrement libérées qui seront échangées contre les

actions anciennes, dans la proportion de une action nouvelle contre cinq actions anciennes.

La Galicia reste demandée à 25. Le Cactus montre beaucoup d'entrain à 35 et 36.

L'obligation des Chemins Economiques est à 385.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque A. Froidefond, 8, rue Drouot, à Paris (11^e année), se charge de toutes les opérations de bourse aux mêmes conditions que les agents de change, mais avec une couverture plus réduite qu'elle accepte en espèces ou en titres.

Signalons dans le *Petit Financier*, organe de la Banque d'Etat, place de la Bourse, Paris, un article traitant d'une combinaison relative au Panama et qui semble devoir intéresser les porteurs de ces titres.

Bibliographie.

LA MÉNAGERIE POLITIQUE

Par Léo Taxil

Au moment où les Chambres se réunissent, l'éditeur Savine, toujours à l'affût de l'actualité, faisait paraître un volume fort original, qui est certainement appelé à un grand succès. Ce volume porte pour titre : *La Ménagerie politique*, et a pour auteur Léo Taxil. C'est une revue générale de tous les personnages qui ont joué et jouent aujourd'hui encore un rôle dans la politique républicaine; c'est un kaléidoscope des plus amusants, où passent tous les types connus portraicturés avec une verve étincelante, avec l'esprit le plus caustique. — Les uns après les autres, tous nos parlementaires des gauches, depuis le centre jusqu'au groupe révolutionnaire-socialiste, sont étudiés et biographiés. Mais ce ne sont point là des biographies sèches et toujours élogieuses, comme celles qui figurent dans les dictionnaires et les publications spéciales : ici, les anecdotes sont semées à profusion; les portraits sont satiriques, mordants, à l'emporte-pièce. Léo Taxil est, avec Drumont, l'auteur contemporain qui a le mieux pris l'habitude d'appeler les choses par leur nom.

En outre, ce qui fait surtout l'originalité du volume, c'est le procédé de l'auteur. Chaque biographie de personnage est précédée d'une fantaisie sur le caractère, sur le trait dominant du type portraicturé; l'homme politique devient, sous la plume de Léo Taxil, l'animal auquel s'applique son caractère. Ainsi Andrieux est le renard; Jules Simon, le caméléon; Tirard, l'âne; Grévy, le macaque; Madiet-Montjau, le porc-épic; Tolain, le requin; de Freycinet, la souris blanche; Jules Ferry, le vampire; Floquet, l'oie; Constans, le boursier; Rouvier, la fourmi; Carnot, le geai paré; Brisson, l'ours; Clémenceau, la pieuvre; Méline, le lièvre; Jules Roche, la vipère; Léon Say, la chauve-souris; Yves Guyot, la fouine; Wilson, le canard; Barodet, le gorille; Le Royer, le serpent à sonnette; Lockroy, le sapaïou; Naquet, la tortue; Spuller, l'éléphant; Camille Pelletan, le crapaud; Vergoin, le pourceau; Goblet, le roquet; etc. Cette partie de l'ouvrage forme un cours de zoologie parlementaire d'une gaieté des plus communicatives; il y a, au milieu de cette fantaisie remplie de joyeuse humeur, des rapprochements et des analogies qui sont de vraies trouvailles. Quelques-uns sont fort acerbés, par exemple; mais le rire désarme, et avec le livre de Léo Taxil, on rit de bon cœur.

Ajoutons que chaque biographie est accompagnée d'un joli dessin soit par Barentin, soit par J. Blass, deux de nos meilleurs caricaturistes. Le dessin donne le portrait (très ressem-

blant) de l'homme politique, mais en combinant la physionomie du personnage avec le corps de l'animal auquel la verve satirique de Léo Taxil l'a assimilé. Réellement, ces dessins donnent un attrait nouveau au volume.

La Ménagerie politique est en vente chez tous les libraires et dans les bibliothèques des gares. Ce volume, qui forme un coquet in-18, coûte 3 fr. 50. On peut le recevoir franco, en envoyant le prix en mandat-poste, à l'éditeur, M. Albert Savine, rue des Pyramides, 12, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

ELECTIONS CONSULAIRES

Tribunal de commerce de Saumur

		Juges				
MM.	Saumur	Doué	Vihiers	Genes	Montreuil	Tot.
Baugé,	301	32	19	35	40	427
Milon,	304	32	20	39	40	435
		Suppléants				
Lemoine,	122	23	3	11	8	167
Forge,	122	23	3	11	8	167
Poisson,	118	23	3	11	8	163
Terrien,	198	9	17	29	32	285
Doguereau,	192	9	17	29	32	279
Boutaud,	190	9	17	29	32	277

Les candidats qui avaient emprunté notre journal pour publier leur liste sont battus, il est vrai, mais nous ne savons pas trop s'ils avaient espéré quelquefois réussir.

Ils avaient, nous dit-on, un but qu'ils ont atteint:

Ils voulaient d'abord protester contre la tendance actuelle à ne prendre les juges consulaires que dans un camp, lorsque de tout temps le Tribunal a été composé de commerçants appartenant à tous les camps et n'en vivant pas moins en parfaite intelligence au point de vue de la bonne justice. Or il s'est trouvé 167 commerçants pour appuyer cette protestation par leur vote.

Ils voulaient, en outre, essayer de ramener la vie à ces élections tout à fait délaissées. Comme il y a eu avant-hier trois fois autant de votants que d'habitude, c'est donc un commencement de réussite, mais il y a encore beaucoup à faire; plus de 2,000 électeurs se sont abstenus: il serait utile de trouver, un jour ou l'autre, un moyen de leur permettre de donner leur opinion. Ce sera le travail de l'avenir.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR LE CANTON DE LONGUÉ

Hier matin, voici quels étaient les résultats connus: MM. de Maillé, 1,328 voix; Guérin, 1,305.

Manquaient les communes de Jumelles et de la Lande-Chasle.

A 3 heures de l'après-midi, la sous-préfec-

ture de Baugé télégraphiait les résultats complets, sans autre explication:

MM. Guérin, 1,483 voix; le marquis de Maillé, 1,467.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture au ministère de l'intérieur d'un crédit extraordinaire de 1 million 600 mille francs destiné aux dépenses secrètes.

Pour: 288. — Contre: 184.

Ont voté contre: MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, de Soland, de Terves.

Le comte d'Andigné est décédé au château de Grip (Maine-et-Loire).

Il était le frère du général marquis d'Andigné, sénateur de Maine-et-Loire.

Ainsi que nous l'avons dit, c'était samedi 14 décembre que la limite d'âge atteignait le général Carrey de Bellemare, inspecteur d'armée, c'est-à-dire désigné pour le commandement d'une armée en cas de guerre.

Quel sera le successeur du général Carrey de Bellemare dans ces hautes fonctions? Nous ignorons la décision que prendra le gouvernement, mais on dit que ce poste éminent a été offert au général de Galliffet et que celui-ci décline cet honneur, demandant à rester simplement le grand-maître de la cavalerie.

Or, ce serait précisément, dit l'*Armée territoriale*, pour lui enlever cette fonction que la succession du général Carrey de Bellemare lui serait offerte comme compensation.

La députation du Finistère s'est rendue auprès de M. de Freycinet, ministre de la guerre, pour attirer son attention sur la proposition faite par quelques éleveurs de porter de trois à cinq ans la limite d'achat des chevaux dans les remontes.

La députation a fait observer que cette mesure aurait pour effet de mettre l'élevage français dans des conditions très sérieuses d'infériorité.

Le ministre a répondu qu'il était hostile à la mesure.

Avant de se retirer, la députation a demandé aussi qu'on augmentât la subvention accordée aux haras de Guingamp.

ANGERS. — Le *Patriote* rapporte que sept ou huit petites filles, élèves de l'école primaire Grégoire-Bordillon, ont failli être asphyxiées par la vapeur d'oxyde de carbone, que dégageait le « poêle énorme, colossal, monstrueux, » une sorte de monument cyclopéen (*sic*). La « maîtresse s'étant absentée pendant quelques instants, trouva à son retour sept ou huit enfants fortement indisposées. »

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Oh! le rude combat où les malheureux sont si souvent meurtris, où le travail incessant, acharné, leur donne à peine le pain qui aide à vivre!... Que de blessures! Que de cœurs humiliés et broyés! Mais Dieu est là. Il plane au-dessus de la mêlée. Ses anges notent, sur le Grand-Livre, tous les actes de courage, et ces actes-là se retrouvent en Paradis.

Elle savait ces choses, la pauvre Germaine. Ce n'était pas en vain que son âme avait été formée par l'âme d'une sainte, et joignant les mains, donnant un dernier baiser au petit portrait:

— Mère, dit-elle, je serai digne de toi. Dans le ciel, aime-moi toujours; car, jusqu'au bout, je saurai accomplir le devoir.

Elle, Germaine de Guérande, une fille du peuple!... Mais, si son orgueil souffrait cruellement, sa pensée retraçait à son cœur l'admirable dévouement de Suzel, et elle sentait dans

son âme un trouble étrange, comme un déplacement d'amour filial. Sa tendresse se divisait en deux parts.

— Pauvre Suzel, murmura-t-elle enfin, pauvre maman! comme elle m'aime, et comme elle a souffert!... Ah, ne nous plaignons pas... Le ciel m'enlève un nom, une fortune; mais il me rend une mère au cœur dévoué, au cœur ardent.

Suivant alors l'impulsion de sa généreuse nature, elle s'élança vers le gourbi.

En tournant son rosaire, un rosaire que lui avait donné Germaine, l'Alsacienne, assise au seuil de sa chaumière, songeait à sa fille... à sa fille que la mort de sa mère adoptive ne lui rendrait même pas; car elle, Suzel, garderait toujours le secret.

Debout, en face du gourbi, cachée par l'ombre d'une palissade de lauriers-roses, Germaine la contempla longuement. Elle regardait l'expression ardente de ce visage, les cheveux d'un blond si doux que le chagrin avait semés çà et là de fils d'argent, et le regard si profond, si douloureux. Puis, à petits pas, elle vint s'agenouiller devant l'Alsacienne, l'enlaça de ses bras tremblants, l'attira vers elle, et dans un long baiser:

— Je sais tout, dit-elle.

Et comme Suzel relevait la tête en répliquant:

— Mademoiselle Germaine, que voulez-vous dire?

La jeune fille eut un pâle sourire.

— Je sais, reprit-elle, en l'embrassant avec ardeur, que pas un cœur ne peut aimer comme le tien... ma mère... ma pauvre mère!

Suzel se raidissait contre le charme qui l'envahissait. Elle appelait à son secours tout son amour maternel pour résister à la tentation de dire aussi: Ma fille!... ma chère fille!... Mais, quoi qu'elle fit, le vertige la gagnait; elle glissait sur la pente, toute son âme s'élançait vers son enfant. C'est à peine si elle pouvait murmurer d'une voix éteinte:

— Je vous en prie, relevez-vous, Mademoiselle Germaine... Vous à mes pieds, non, je ne puis le supporter... Non!

Mais Germaine, l'enlaçant plus étroitement encore:

— Pourquoi, reprit-elle, essaies-tu de me cacher la vérité? Oh! maman, console-moi, car tu es ma vraie mère; embrasse-moi, serre-moi sur ton cœur, plus fort, plus fort encore.

En écoutant le cœur de sa fille palpitant sur son cœur, en sentant ses larmes chaudes lui mouiller le visage, l'Alsacienne croyait voir le ciel s'entr'ouvrir. Sa fille, son enfant bien-aimée, lui était donc rendue! Qu'étaient-ce que les douleurs du passé? Tout était oublié. Tout!

Et Suzel, étouffant presque Germaine dans la passion de son étreinte, s'écria avec un grand sanglot:

— Elle t'aimait bien, l'autre mère; mais pas comme moi, Germaine... Si tu savais ce que j'ai souffert!... Si tu savais!...

Et, prenant à deux mains la tête de sa fille, elle l'embrassa sur le front à deux reprises, de toute son âme.

A cet endroit du récit, miss Mac-Bayle s'interrompit un instant afin d'essuyer ses yeux; puis, tout émue:

— Eh bien, reprit-elle, en s'adressant à ses deux auditeurs, à Marc et à Gaston, que pensez-vous de mon amie? Elle était riche, et, volontairement, elle est devenue pauvre. Tous ignoraient sa modeste origine, tous la croyaient réellement la fille du comte de Guérande, personne au monde ne serait venu lui contester ses droits; mais Germaine a refusé une fortune

Nous aimons à rappeler que le « poète énorme, colossal, monstrueux, cyclopéen (sic) » est un monument aussi toxique que dispendieux de l'ancienne administration, qui nous l'a fait payer fort cher, comme toutes les dépenses des palais scolaires. Tout à la gloire, et peu de chose à l'utilité!

Nous remarquons, en outre, que la maîtresse laïque de l'école Grégoire-Bordillon jouit du privilège de pouvoir s'absenter et de laisser sa classe sans surveillance, au risque d'accidents. Si un inspecteur venait à constater pareille absence dans une école congréganiste, la chose ne passerait pas comme cela!

(Union de l'Ouest.)

Une mendicante à l'aise. — La police a arrêté samedi la femme Boitteau, âgée de 66 ans, demeurant rue La Reveillère, en flagrant délit de mendicité. Amenée au poste, cette femme fut fouillée, et, à la stupéfaction du commissaire, on trouva sur elle des valeurs pouvant s'élever à environ 7 ou 8,000 francs, dont un livret de caisse d'épargne de 1,329 francs, en titres de rente de 100 francs, des bijoux de 6 à 700 francs, 77 francs de sous et 29 francs en centimes.

Conduite devant M. le procureur de la République, elle a été conduite à la prison après un interrogatoire.

(Ralliement.)

Un larcin minime. — Samedi soir, à 5 heures, un enfant de 11 à 12 ans a pris à la Grande Epicerie de la rue Lenepveu une tablette de chocolat contenant six petits morceaux. Un employé courut après lui, le ramena à la maison et partit chercher un agent de police qui arrêta le jeune auteur du larcin.

Il n'y avait pas de quoi fouetter un chat.

(Id.)

L'assassinat de Limeray

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a reçu de Lime-ray, canton d'Amboise, la dépêche suivante, datée de 4 heures 10 du soir :

« La série des crimes continue.

Une femme a été trouvée assassinée ce matin, au lieu dit la Paquerie, commune de Limeray. La victime s'appelle la femme Tessier et est âgée de 84 ans.

Le lieu du crime est situé entre Pocé et Limeray; c'est une petite maison basse, construite à vingt mètres de la route.

Le corps de la victime était à moitié enfoui sous du linge. Les armoires ont été bouleversées dans tous les sens.

Des papiers importants, dit-on, sont déchirés, épars dans la maison.

La malheureuse, étendue sur le carreau de la chambre, a été assommée comme les victimes de Chançay. Elle porte de hideuses blessures au front.

On suppose qu'elle a été tuée la veille, au soir, car le lit n'était pas défait.

qu'elle ne considérait plus comme sienne.

— Dieu lit dans les cœurs, disait-elle, et Dieu c'est assez. Gardons toujours l'estime de nous-mêmes pour mériter l'estime d'autrui.

Le marquis de Trémour était très attendri. Que d'impressions diverses en son âme!...

Mais ce dont il était certain, c'est que son amour pour Germaine Hermel surpassait en force l'amour porté à M^{lle} de Guérande.

Et d'une voix tremblante, l'œil interrogateur :

— Je vous en conjure, miss Mac-Bayle, dites-moi ce qu'est devenue votre amie?...

Il lui tardait de connaître la retraite de la jeune fille et d'accourir vers elle.

— Depuis près de deux années, répliqua Margaret, elle habite Paris. J'étais là quand elle y vint. Je voulais l'embrasser, lui dire :

— Non, non, garde ta fortune. Je la refuse.

Mais tout ce que je pus obtenir, ce fut l'acceptation d'une modeste rente, qui lui permit de vivre en cultivant ses talents, et en prenant des leçons d'un célèbre peintre.

— Germaine est courageuse, fit encore miss Mac-Bayle, et pourtant elle sentit un instant son énergie faiblir, lorsqu'elle s'établit dans

Le vol a été le mobile du crime; cette femme avait touché vendredi une certaine somme d'argent qui a disparu. Elle passait pour être avare.

MM. Vidal de Saint-Urbain, procureur de la République, et Robert, juge d'instruction, sont arrivés sur les lieux à 2 heures de l'après-midi. Ils procèdent en ce moment à un interrogatoire et attendent l'arrivée du médecin pour faire l'autopsie du cadavre.

La population environnante est effrayée. Aucun indice permettant de découvrir le coupable.

A demain des détails. Nous apprenons qu'une arrestation a été opérée à Pocé. »

LE PANAMA

M. Hué, séquestre des obligataires de Panama, donne avis à ceux-ci qu'ils peuvent déposer leurs titres, 46, rue de Caumartin, à Paris, pour se faire rembourser sous la déduction de la part revenant à la Société civile — les sommes versées par eux. Ce dépôt se fait depuis le 12 décembre.

Les obligataires qui ont libéré à la souscription ou qui ont fait depuis leurs versements à la Compagnie avant le 29 janvier 1889, date de la nomination du séquestre, n'ont rien à recevoir de celui-ci.

VARIÉTÉS

LA MUSIQUE FRANÇAISE

Quel singulier hasard qui fait disparaître le même jour Métra qui fit danser la moitié d'un siècle et Ricord le célèbre médecin? O. Métra! Je causais de lui, en chemin de fer, avec un autre maître de la valse, Jules Klein, retour comme moi de Marseille. C'était avant la mort de Métra.

L'auteur si populaire des valse *Fraises au Champagne*, *Dernier Sourire*, *Vierge de Raphaël*, *Parfums Capiteux*, *Nuage de Dentelle*, des gavottes *Royal-Caprice*, *Un Rêve sous Louis XV*, des polkas *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, et tout nouvellement *Les Framboises*, Jules Klein, ce compositeur si français, si inspiré dans sa musique capiteuse et entraînante, me faisait part de ses impressions sur la musique française.

« — C'est inouï, me disait-il, comme nous sommes envahis par les auteurs étrangers, allemands, autrichiens. J'ai l'air de plaider *pro domo*, mais c'est la cause de tous les compositeurs français que je défends. Ouvrez un roman de Daudet, de Theuriet, d'Ohnet, que sais-je... « La musique militaire jouait une polka de Strauss » dit le premier. « L'orchestre attaquait une valse de Gungl » continue le second. Et ainsi de

son petit appartement du quai Saint-Michel. Dans son modeste atelier, elle songeait aux salons spacieux de la villa des Myrtes, aux galeries mauresques, aux patios égayés de fleurs et de fontaines.

Ensemble nous nous mimes à la fenêtre. Au lieu du parfum des jasmins et des oranges, respiré, là-bas, sur la terrasse algérienne, les odeurs malsaines de la grande ville montèrent jusqu'à nous.

Nous regardions : Où donc était le paysage accoutumé; l'or des moissons, le feuillage sombre des oliviers, les jardins aux palmes vertes? Nos yeux ne rencontraient qu'un entassement de maisons, qu'un enchevêtrement de hautes cheminées, que des colonnes de fumée noire sillonnant la nue.

Nous écoutions : Le vent soufflant dans les palmiers ne vint pas jusqu'à nous; mais nous entendions le roulement des voitures, et ces murmures confus qui s'échappent d'une foule agitée, pressée, d'une foule qui se hâte, qui se heurte, indifférente à chacun des êtres qui la composent.

(A suivre.)

» suite... Dans la *Vie Parisienne*, il n'est question que d'orchestres de Tziganes— ces bons Autrichiens! qui jouent une valse... hongroise. Je vous fais grâce du reste. Certains chefs d'orchestre bourrent leurs programmes d'auteurs étrangers, au grand détriment des Français. Décidément, nous sommes un peuple dont l'esprit chevaleresque frise la bêtise. En Allemagne, on ne joue que Strauss et jamais Métra. Et ils font bien. Ils sont *protectionnistes*.

» — Oh! de la politique!

» — Politique et harmonie ne vont guère ensemble, n'est-ce pas! Jouons des Allemands ce que nous n'avons pas chez nous: Beethoven, Wagner, Meyerbeer et toute la musique, soit; mais laissons à leur musique de genre, puisque nos auteurs peuvent lutter avantageusement avec les leurs, si on leur donne le même appui. » Et Jules Klein avait raison. PIERRE VIRÈS (*L'express de Lyon*).

A ces judicieuses observations, nous ajoutons ceci: il y a quelques années, on avait appelé de Berlin, de Vienne, de Pesth, les chefs d'orchestre Allemands Strauss, Gungl, Fahrbach, pour diriger les bals de notre Opéra National, oubliant que nous possédons des chefs d'orchestre d'un incontestable talent? Avec la musique allemande, les chefs d'orchestre allemands: c'était logique.

Eh! bien, si nous n'y prenons garde, nous serons envahis par tous ces fomenteurs d'alliances défensives contre la France, qui prendront, au répertoire, la place de nos compositeurs: Jules Klein, Métra, Deransart, etc., et, au pupitre, celle de nos chefs d'orchestre et de musique. A ces derniers d'aviser, de se défendre en jouant les auteurs français. Prenons aux Allemands leur eau hongroise — et encore! — mais laissons à leurs valse. La place des étrangers est chez eux; jouons nos compositeurs nationaux.

Un dernier mot: quand Johann Strauss vint en France, il y a une quinzaine d'années, on le nomma, d'emblée, chevalier de la Légion d'honneur. Pensez-vous, un étranger, un Autrichien!

Quant à O. Métra, qui n'était que Français, il est mort sans qu'on ait jamais songé à le décorer. A. de S.

CONSEILS ET RECETTES.

NETTOYAGE DES ARBRES

C'est en ce moment-ci qu'il faut procéder au nettoyage des pommiers et des poiriers.

Il faut arranger le pied avec de bons outils et non avec une pioche; ensuite gratter soigneusement tant les troncs que les principales branches. Il faut enlever toutes les mousses et les lichens qui servent d'asile aux insectes nuisibles, aux terribles ennemis de nos arbres fruitiers.

Les gourmands et les bois morts doivent aussi disparaître.

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 17 décembre

FAUST, opéra en 4 actes, musique de Gounod. Pour les débuts de M^{lle} Perrelli, avec le concours de M. Giraud.

AVANT LES REPAS

Prenez une *Pilule Gicquel*, tonique, laxative; elles dégageront le cerveau, elles maintiendront en bon état les fonctions digestives de l'estomac et des intestins. C'est le remède le plus efficace pour combattre la constipation. Elles vous éviteront Manque d'appétit, Maux de tête, Névralgies, Etourdissements, Congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'Hydropisie, la Paralyse. Dans toutes les Pharmacies, vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

Important Avis

L'Influenza c'est la Grippe. En 1837 et 1858 régnait la même épidémie traitée alors avec succès par le *Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier*; c'est donc à ces pectoraux qu'il convient de recourir. Délayer le sirop dans du lait chaud.

Ces produits se vendent dans les bonnes pharmacies.

MARCHÉ de Saumur du 14 Décembre 1889

Froment-commerces, l'hectolitre	18 25	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	17 90	Veau	1 80
Méteil	14 25	Mouton	2 20
Seigle	10 25	Porc	1 60
Orge	8 75	Poulets la couple	4 —
Avoine	9 —	Dindonneaux	13 —
Sarrasin	—	Canards	5 —
Haricots blancs	18 —	Oies	11 —
Haricots rouges	16 —	Benrre le kilog.	2 60
Fèves	—	(Eufs la douzaine	1 35
Noix	12 —	Foin, la charretée de	50 —
Châtaignes	15 —	780 kilog.	40 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzeine	35 —
Son	12 —	Paille	38 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	id. 2 ^e	32 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	51 —	id. 3 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	Huile de noix, 50 kil.	100 —
id. 2 ^e id. 0 f. 33.33	—	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500 42 —
id. 3 ^e id. 0 f. 31.88	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 100
Champigny	100
Varrains	100
Bourgueil	100
Restigné	100
Chinon	95
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	90
Saint-Léger et environs	70
Varrains et environs	100
Le Puy-Notre-Dame et environs	70
La Vienne	70
Cidre de Bretagne	la barrique 40
Cidre de Normandie	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre —
Vinaigre de vin	—

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 15 Décembre 1889.

Versements de 78 déposants (13 nouveaux), 28,401 fr.

Remboursements, 12,479 fr. 71.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures. Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.

GRANDE ENTREPRISE

DE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix: 5 francs. S'adresser de suite au bureau de la Mairie et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées: 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-RONCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 42, rue du Marché-Noir.

EXTRAIT

D'un Jugement de Séparation de Corps et de Biens

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le sept décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, A la requête de M^{me} Louise Tessier, épouse de M. Jules Bourleau, maçon, ladite dame domiciliée de droit avec son mari, à Saumur, mais résidant de fait quartier des Ponts, à Saumur, Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur du dix août mil huit cent quatre-vingt-sept,

Contre le sieur Jules Bourleau, sus-nommé, Il appert : Que la séparation de corps et de biens d'entre les époux Bourleau-Tessier a été prononcée au profit de la femme.

Pour extrait, rédigé et certifié conforme, par moi, avoué soussigné et celui de la femme Bourleau.

Saumur, le treize décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

V. LE RAY.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4, Et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Aux enchères publiques, EN 5 LOTS

En la Mairie de la commune de Forges, et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet,

DIVERS IMMEUBLES

Dépendant des successions des époux DESLIN-HUET, Consistant en :

Un Logement en caves, Caves d'habitation et de servitudes et diverses pièces de Terres et Vignes.

Situés communes de Forges, de Denezé et de Gennes.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 5 JANVIER 1890, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le sept décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, qui a homologué deux délibérations des mineurs ci-après nommés, tenues, la première le onze novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine, et la deuxième le dix-sept dudit mois de novembre, sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Gennes ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1. M^{me} Marie Beaudin, mineure, émancipée par son mariage avec M. Jean Raymond, cultivateur, avec lequel elle demeure à Milly, commune de Gennes ;

2. Et celui-ci au nom et comme curateur à son émancipation, pour l'assister et l'autoriser ;

3. M. Jean Beaumont, cultivateur, demeurant à Milly, commune de Gennes ;

« Agissant en qualité de tuteur des » mineurs Victor Deslin, domestique, » et de Auguste Deslin, sans profession, issus du mariage des époux » Deslin-Huet, en leur vivant cultivateurs, demeurant commune de » Forges, »

Ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4 ;

En présence de M. Auguste Deslin, cultivateur, demeurant à Forges, pris au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Deslin,

Il sera, le dimanche cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix ; à une heure de l'après-midi, en la mairie de la commune de Forges, et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en cinq lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, dépendant des successions des époux Deslin-Huet.

DÉSIGNATION

Immeubles dépendant de la succession de M. Deslin.

1^{er} Lot.

1. Un logement en caves, situé à la Brechonnière, commune de Forges, comprenant deux caves d'habitation, différentes caves de servitudes, pressoir, cour, courdoire pour y parvenir, terrain et jardin au-dessus de ce logement et y attenant ; le tout d'une contenance d'environ vingt-deux ares, joignant au nord un chemin, au levant Lecomte, au midi M. Abraham, et au couchant Bara Fourrier ;

2. Un morceau de terre, situé au canton des Ronces, même commune de Forges, contenant treize ares soixante centiares, joignant au nord Delaunay, au levant Maillet, au midi Bara et au couchant Goujon ;

3. Treize ares trente-cinq centiares de terre, au canton de la Fosse, même commune, joignant au nord Lecomte, au levant Gautier, au midi Pineau, et au couchant Gaubirard.

Mise à prix..... 700 fr.

2^e Lot.

1. Environ huit ares quatre-vingts centiares de terre, au canton de la Fosse, commune de Forges, joignant au nord Butin, au levant Lecomte, au midi Gourdin et au couchant Bara ;

2. Environ huit ares quatre-vingts centiares de terre, aux mêmes canton et commune, joignant au levant Deslin, au midi Bara, et au couchant Méti-

Mise à prix..... 160 fr.

3^e Lot.

1. Six ares soixante centiares de vigne, situés aux Cunaudaises, commune de Denezé ;

2. Huit ares de vigne, au canton de la Fosse, commune de Forges, joignant au nord M^{me} de la Selle, au levant le bois de la Cour-de-Forges, au midi Graveleau, et au couchant Fremin.

Mise à prix..... 120 fr.

Immeubles dépendant de la succession de M^{me} Deslin, née Huet.

4^e Lot.

Sept ares quarante centiares de terre, aux Varannes ou la Fosse, commune de Forges, joignant au nord les héritiers Charruau, au levant Bazille, au midi Bara Coiffard, et au couchant Garnaud et autres.

Mise à prix..... 600 fr.

5^e Lot.

1. Six ares soixante centiares de terre, dans les champs de Milly, commune de Gennes, joignant au nord

Berton, au levant Baranger, au midi les héritiers Cordier, et au couchant un sentier ;

2. Trente-trois ares de terre en pré, situés à la Prée-de-Milly, même commune de Gennes, joignant au nord Hubert, au levant un ruisseau, au couchant la grande route.

Mise à prix..... 650 fr.

Total des mises à prix : deux mille deux cent trente francs, c. 2,230

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(951) Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2^o Et à M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M^{me} veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la *Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc.*, en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

A Louer présentement MAGASIN

Rue d'Orléans, n° 30.

S'adresser à M. COLOMBEL, qui l'occupe. (986)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, n° 24 bis. (913)

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

LA Réglisse Sanguinède

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion. 0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

ETRENNES de 1890

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80. Dragées, pralines à la vanille, fondants, bonbons de chocolat ; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo. Cartonnages riches, vannerie fine, laques et porcelaines, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889.

CHOIX VARIÉ POUR NOËL

Crêches, Bûches, Sabots, Arbres et Jésus

Nouvelton de 1889 : Pâtés de foies gras et de gibiers truffés, vins mousseux de Saumur, Champagnes, Punch Grassot.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOËL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Grand choix de Travaux pour Etrennes.

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 60	Banque de France	4800 —	Nord	1795 —	Compagnie parisienne du Gaz	530 —
3 0/0 amortissable	92 70	Banque d'Escompte	525 —	Orléans	1370 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	363 50
4 1/2 1883	105 50	Comptoir national d'Escompte	650 —	Ouest	957 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	60 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1340 —	Compagnie parisienne du Gaz	1455 —	— 6 0/0 2 ^e série	59 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	536 —	Crédit Industriel et Commercial	530 —	Transatlantique	611 25	— obligations à lots	130 —
— 1865 4 0/0	530 —	Crédit Lyonnais	690 —	Canal de Panama	66 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	592 50
— 1869 3 0/0	415 50	Crédit Mobilier	465 —	— Suez	2330 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1874 3 0/0	407 50	Dépôts et Comptes courants	600 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0	104 —
— 1875 4 0/0	523 —	Société Générale	458 75	Autrichien 4 0/0 or	93 75	— 1889 4 0/0	94 90
— 1876 4 0/0	523 —	Est	815 —	Dette d'Égypte 6 0/0	472 25	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	93 70
— 1886 3 0/0	390 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1360 —	Extérieur 4 0/0	73 90	2 ^e	—
Bons de liquidation	528 —	Midi	1220 —	Hongrie 4 0/0 or	88 40	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Italie 5 0/0	95 65	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	490 —
				Portugal 4 1/2 1888	492 —		